

**CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

AVIS N°2024/79

adopté à l'unanimité des membres présents (15)

le 3 octobre 2024

Objet : avis sur le projet d'apport à la liste rouge régionale des Coléoptères, concernant les Gyrins, Grands Dytiques et Donacies (*Coleoptera Gyrinidae, Dytiscidae Dytiscinae et Chrysomelidae Donaciinae*)

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 411-1 A et R. 411-22 à 29 relatifs au Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2022 portant renouvellement du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) ;

Vu la note de présentation du projet de liste élaborée par Messieurs Jean-David Chapelin-Viscardi, Samuel Loiseau, Michel Binon et Pierre Queney ;

Vu la présentation du projet en séance du 3 octobre 2024 et les échanges qui ont suivi ;

Considérant que la méthodologie employée a consisté à adapter celle définie par l'UICN France pour l'établissement des listes rouges régionales, au regard de la particularité du jeu de données disponible ;

Considérant enfin que la liste proposée est cohérente avec la situation et l'évolution des populations de coléoptères aquatiques en région centre-Val de Loire ;

Le CSRPN souligne la qualité du travail présenté et sa rigueur méthodologique, et émet un avis favorable sur le projet de liste rouge.

Le CSRPN recommande par ailleurs de prendre contact avec l'UICN pour évaluer la possibilité d'une labellisation, afin de donner une visibilité nationale à ce projet. Si cela ne s'avère pas possible ou trop chronophage, il demande que la publication de la liste soit la seule priorité.

Le Président du CSRPN,



Guillaume VUITTON